



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 103149

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les difficultés rencontrées par certaines personnes en situation d'exclusion pour obtenir une élection de domicile, en particulier auprès des centres communaux d'action sociale (CCAS). La domiciliation est l'un des dispositifs les plus essentiels conditionnant l'accès à des droits fondamentaux tels que les prestations sociales, les soins, l'inscription sur les listes électorales, l'obtention de papiers d'identité ou encore l'accès à l'aide juridictionnelle. Depuis de nombreuses années l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) s'engage pour améliorer ce dispositif, clarifier les obligations des CCAS et contribue à ce que l'absence de domicile ne soit plus un obstacle pour faire valoir ses droits, mais la première étape d'un processus d'insertion. Elle a notamment édité un guide concernant la domiciliation, diffusé à l'ensemble de son réseau, rappelant et expliquant la réglementation en vigueur en la matière. Cependant l'effectivité de ce dispositif n'est pas acquise sur l'ensemble du territoire, certains CCAS refusant ou restreignant les accès en imposant des conditions excessives, particulièrement en ce qui concerne la domiciliation en matière d'aide médicale d'État (AME), pour laquelle l'offre est encore plus limitée, et ce alors même que le droit à la santé pour tous est garanti par la déclaration des droits de l'Homme et que les risques du renoncement en matière de santé publique sont bien connus. Aussi il lui demande de rappeler, au niveau national, les obligations qui incombent aux CCAS afin que l'élection de domicile puisse pleinement jouer son rôle dans l'accès aux droits des plus fragiles de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103149

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2664

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)